

MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL

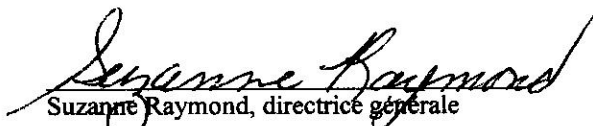
AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SUZANNE RAYMOND, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2011, la municipalité de Lac-Saint-Paul a adopté «Un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux».

Le code d'éthique et de déontologie est disponible pour consultation au secrétariat de la municipalité de Lac-Saint-Paul, aux heures d'ouverture du bureau

DONNÉ À LAC-SAINT-PAUL, CE 15 NOVEMBRE 2011.


Suzanne Raymond, directrice générale